

Infos Municipales

Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 5 Octobre 2012.

I - INTERCOMMUNALITE

1.1 Prise de compétence communication

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes a constaté une absence de couverture du territoire en Haut et Très Haut Débit et ce malgré différentes sollicitations faites auprès des acteurs privés tels que France Télécom, SFR... pour pallier cette carence. A ce jour, ces derniers y ont opposé une fin de non recevoir.

Aujourd'hui, ce sont les entreprises, et plus particulièrement les entreprises de Bièvre Dauphine, qui sont pénalisées dans leur fonctionnement et leur développement.

De plus, cette absence de HD et THD freinera le développement de nouvelles implantations dans le Parc d'Activités. Les activités de services et les activités innovantes ne trouveront pas réponse à leurs besoins si rien n'est fait.

C'est la raison pour laquelle, la prise de la compétence « communications électroniques » à l'échelle du territoire, au sens de l'article L. 1425-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, apparaît nécessaire pour sécuriser le déploiement proposé sous l'initiative et la responsabilité de la Communauté de Communes Bièvre Est.

Sur la base de ces éléments, M. le Maire propose au conseil municipal de transférer la compétence « communications électroniques » au sens des dispositions des articles L. 1425-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, adopte le transfert la compétence « communications électroniques »,

1.2 Plan Local de l'Habitat (P.L.H.)

L'adjoint chargé de l'urbanisme expose le constat de l'étude menée par la C.C.B.E. :

Conclusions socio-économiques

Entre 1999 et 2007, l'emploi salarié privé a augmenté deux fois plus rapidement que la démographie, la population active ayant un emploi sur la zone tend à croître plus rapidement : 3 actifs sur 4 travaillent en dehors de la C.C.B.E.

Conclusions socio-démographiques

Une croissance démographique marquée, alimentée par des phénomènes migratoires
Un territoire au profil plutôt jeune, mais net repli des 15-29 ans

Conclusions logement

Un parc de résidences principales en forte croissance + 21% de résidences principales entre 1999 et 2007 / Fort recul des résidences secondaires.

3 ménages sur 4 sont propriétaires de leur logement sur la C.C.B.E. Les locataires du public augmentent moins rapidement que les propriétaires ou locataires du privé.

Un parc de logements composé principalement de grands logements.

Présence marquée de ménages propriétaires occupants âgés dans le parc ancien potentiellement indigne comparativement au reste du Département.

Un parc de logements globalement énergivore (37% du parc de logements classés G selon nos estimations).

Conclusions foncier / développement de l'habitat

Densité moyenne des constructions récentes : 11,1 logements à l'hectare.

Tendance à la baisse de la construction neuve depuis 2005.

Une dynamique expansionniste : 8,3 logt/an pour 1 000 habitants entre 2007 et 2010.

68% des permis 2008-2010 sont des maisons individuelles.

Hausse du prix des terrains constructibles depuis 2007 : baisse de la taille moyenne mais prix au lot stagnant (env. 90K€) et forte disparité entre secteurs.

Le marché libre de la construction nouvelle est porté par l'initiative individuelle sur lots libres.

Absence marquée de la promotion privée.

Infos Municipales

Suite aux différentes constatations, l'adjoint à l'urbanisme expose les orientations stratégiques de la C.C.B.E. comme

1 - Développer une offre de logements en adéquation avec les revenus des ménages : locatif public et accession encadrée

2 - Adapter le parc existant aux enjeux de demain : thermique et accessibilité / vieillissement

3 - Changer le modèle dans la production neuve : affirmation de la place de l'habitat groupé pour limiter la consommation foncière

Le Maire donne lecture du projet de P.L.H. 2012-2017 qui se compose :

- d'un diagnostic de la situation locale du logement, comprenant un bilan des actions conduites dans le cadre du précédent PLH 2005-2010 et une analyse des enjeux pour le territoire au regard de l'état des parcs existants public et privé, du marché de l'immobilier, de l'évolution démographique,

- de l'énoncé des orientations précisant les objectifs territorialisés à atteindre sur les trois grands axes de la politique locale de l'habitat,

- d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs,

- de la déclinaison de ces objectifs commune par commune.

Les orientations stratégiques retenues à partir du choix politique « de développer un habitat préservant le cadre de vie rural, en adéquation avec la dynamique économique locale et assurant la vie sociale » sont les suivantes :

1 - Développer une offre de logements en adéquation avec les revenus des ménages : locatif public et accession encadrée ;

2 - Adapter le parc existant aux enjeux de demain : thermique et accessibilité / vieillissement ;

3 - Changer le modèle dans la production neuve : affirmation de la place de l'habitat groupé pour limiter la consommation foncière.

Ces orientations ont été fixées à partir de deux objectifs à atteindre :

Objectifs retenus :

1 - Se fixer un objectif de croissance démographique + 0,5 %/an à + 0,7 %/an dans le respect des projets de développement communaux et dans le respect du SCOT

2 - Faire croître l'offre locative aidée de + 0,7 point en proportion de l'ensemble du parc de logements à horizon 2017, soit construire 139 logements locatifs publics supplémentaires sur la durée du P.L.H. (23/an).

Déclinaisons en terme de formes urbaines :

Le Maire indique que conformément à l'article R 302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet de P.L.H. est soumis aux conseils municipaux des communes membres qui ont deux mois pour rendre leur avis à compter de la date de transmission du projet arrêté. (A défaut de réponse dans les deux mois, leur avis est réputé favorable).

Au vu des avis des communes, une délibération sera à nouveau soumise au conseil Communautaire pour amender en tant que de besoin le projet de P.L.H. qui sera alors transmis au Préfet. Ce dernier sollicitera l'avis du comité régional de l'habitat (C.R.H.).

Au terme de ces consultations, le P.L.H. sera proposé au Conseil Communautaire pour adoption. En cas de demande de modifications, le P.L.H. ne deviendra exécutoire qu'à compter de la publication et de la transmission au représentant de l'État, d'une délibération apportant ces modifications.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Projet P.L.H. et délibéré,

Émet un avis positif à 11 voix pour, 2 abstentions et une voix contre sur le Projet P.L.H. arrêté par la Communauté de communes de Bièvre Est,

Une motion sur l'axe 4: il est demandé un accompagnement de la part de la C.C.B.E. sur la communication envers les élus et les administrés.

Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

Infos Municipales

1.3 Mutualisation de la maintenance informatique

La D.G.S. rappelle que la C.C.B.E. propose un service de maintenance informatique, qui ne peut s'appliquer sur l'informatique de la Mairie car elle est gérée par un serveur, cependant la C.C.B.E. nous propose ce service pour l'informatique de l'école.

Compte tenu du coût de la prestation il est proposé de ne pas passer par ce service pour le moment.

Adoptée à l'unanimité

1.4 Mutualisation des commandes de matériel informatique

La D.G.S. expose que la C.C.B.E. propose de participer par convention au groupement des commandes de matériel informatique et si besoin de passer nos commandes en les groupant avec les autres communes afin de réduire les coûts.

Cette mutualisation n'engageant pas la commune, il est proposé de s'y affilier.

Adoptée à l'unanimité

1.5 Exposition du rapport d'activité de la C.C.B.E.

Le Maire expose le rapport d'activité de la CCBE pour l'année 2011 ainsi que le projet du territoire à l'ensemble du conseil.

Le Maire suite au rapport invite le conseil à lire le projet du territoire, il souligne le travail mis en œuvre en 2011 et insiste sur la nécessaire continuité pour les années à venir d'avoir pour notre territoire une intercommunalité forte et en constante évolution.

1.6 Exposition du rapport annuel du Syndicat Mixte Eau et Assainissement de la Haute Bourbre (S.M.E.A.H.B.)

L'adjoint en charge de l'urbanisme expose le rapport annuel de la S.M.E.A.H.B. pour 2011, grâce au rapport annuel il fait ressortir les points suivants :

EAU

- 18 communes sont desservies soit 19 000 habitants et pour Chabons 508 abonnés, on note un réseau de 29 km pour notre commune ;

- la tarification est uniforme avec une moyenne de 60 € d'abonnement et 0,75 € le m3 consommé ;

- on note sur l'évolution des prix une hausse de 7 % en un an et une bonne qualité de l'eau avec des taux de conformité de 94 % et 98 % en physico-chimique ; Il est noté une faible déperdition dans la distribution.

ASSAINISSEMENT

- 14 communes sont desservies avec 679 abonnés sur Chabons soit 1548 habitants, 18 km de réseau à entretenir ;

- on note un prix de l'abonnement stable à 73 € et 0,89 € m3. On rappelle la nouvelle taxe de rénovation de réseau mise en place en 2010.

L'adjoint fait part d'une facture moyenne estimée par la S.M.E.A.H.B. à 382 € HT pour un Chabonais raccordé à l'eau et l'assainissement (pour une consommation de 120 M3/an).

Il explique qu'actuellement des travaux de rénovation et de structure sont mis en place par la SMEAHB, ce qui explique les différentes hausses. Il rappelle que l'intégralité du compte rendu est disponible sur le site internet de la S.M.E.A.H.B.

Adoptée à l'unanimité

II - RESSOURCES HUMAINES

2.1 L'entretien individuel

La D.G.S. fait part de l'évolution des Ressources Humaines en matière d'évaluation, et de l'abandon progressif de la notation dans les collectivités locales.

L'entretien professionnel ne s'impose pas aux collectivités. Il doit être instauré par délibération qui peut couvrir tout ou partie (par cadre d'emplois ou emplois) des fonctionnaires de la collectivité. Les agents titulaires et stagiaires sont concernés.

Cette disposition peut être mise en œuvre pour 2013.

L'entretien professionnel est annuel et il est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire. Ce dernier est convoqué au moins 8 jours avant la date. A cette occasion, un exemplaire de son profil de poste ainsi qu'un exemplaire de la fiche d'entretien lui sont communiqués.

Infos Municipales

L'entretien fait l'objet d'un compte-rendu établi et signé par le supérieur hiérarchique direct. Il comporte une appréciation générale sur la valeur professionnelle du fonctionnaire. Il est visé par l'autorité territoriale qui peut le compléter de ses observations.

Le Conseil valide la démarche auprès du C.D.G. à 13 voix pour et 1 voix contre. Suite à l'avis du C.D.G., il sera soumis au vote du conseil.

2.2 Mise en place d'un régime indemnitaire

La D.G.S. expose au conseil les différentes méthodes de travail afin de mettre en place pour l'ensemble des agents de la commune un régime indemnitaire qui aura vocation à remplacer le versement du complément exceptionnel de rémunération versé en décembre.

Le conseil débat sur ce point, il s'accorde sur le principe d'étudier plus précisément les propositions et ainsi avancer sur ce dossier.

2.3 Protection sociale : La labellisation du contrat M.N.T. maintien de salaire

La D.G.S. rappelle que nous devons prendre une position suite à l'évolution de la protection sociale des fonctionnaires.

Après étude il s'avère que le schéma le plus protecteur sur la garantie maintien de salaire est de garder notre contrat actuel et de remplacer notre taux de participation en pourcentage par un montant forfaitaire. Un forfait de 5 € par mois et par agent est proposé par la M.N.T..

Ce calcul permet de ne faire accroître la dépense pour la mairie que de 80 € par an.

Adoptée à l'unanimité

2.4 Protection sociale : la complémentaire santé

La D.G.S. rappelle que nous devons prendre position sur une participation éventuelle par forfait soit dans le cadre d'un contrat négocié par le C.D.G, soit par une mutuelle qui aurait été labellisée.

Elle rappelle que le contrat négocié avec le

C.D.G. peut être maintenu en l'état, c'est à dire sans participation financière jusqu'en 2015.

Refusée à l'unanimité

III - AFFAIRES GENERALES

3.1 Fermeture des barrières vers les terrains de football

L'adjoint chargé des associations fait part d'une demande de fermeture de barrière de la part du Stade chabonnais pour les entraînements du mardi soir.

Pour cela il faut modifier l'arrêté initial et autoriser la fermeture tous les mardis de 17 h 30 à 19 h. Le conseil donne son accord pour une saison et demande à ce que les barrières soient réouvertes à 19 h.

Adoptée à l'unanimité

IV - QUESTIONS DIVERSES

L'adjoint en charge des bâtiments

Il est décidé d'éteindre l'éclairage public dans le cadre de la manifestation du 13/10 « le jour de la nuit », les secteurs du centre ville et de la Tourbière seront concernés.

Un poste téléphonique sera mis dans la classe des CM2 de l'école.

Il informe que le camion Pizza va nous faire une demande de branchement électricité. Le Conseil est d'accord sous condition du paiement d'une redevance.

L'adjoint en charge de la voirie

Il rappelle les travaux à venir sur le renouvellement du marché voirie et fait le point sur la mise en place des chicanes.

Prochaine Réunion

La prochaine réunion du Conseil Municipal de CHABONS aura lieu

**Vendredi 9 Novembre 2012
à 20 H 30**



en Mairie - Salle du Conseil Municipal